

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
Le premier février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 janvier et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 08 février 2023*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR  
Bruno DUQUESNOY ayant donné procuration à Saïd LAOUADI

**DEL/2023/SP/12**  
**TARIFICATION DES COURSES OXYG'HEM - MODIFICATION**

L'organisation d'Oxyg'Hem n'a pas cessé de progresser et la qualité n'a fait que se renforcer.

Afin de limiter les inscriptions le jour J, nous reconduisons la majoration de 3 € pour les inscriptions du 10 km et de la marche nordique, le jour de la course.

Il est donc proposé au conseil municipal une révision des tarifs comme suit :

	<b>TARIFS</b>	<b>TARIFS LE JOUR J</b>
<b>800 m</b>	Gratuit	Gratuit
<b>1.5 Km</b>	3€	Pas d'inscription
<b>5 Km</b>	5 €	Pas d'inscription
<b>Marche nordique</b>	7 €	10 €
<b>10 Km</b>	10 €	13 €

Pour information, les coureurs ayant opté pour une inscription en ligne devront s'acquitter d'une majoration de 0.83 € qui est payée directement au prestataire de la gestion en ligne des inscriptions. Cette majoration n'est pas reversée à la ville.

Vu l'avis conforme de la commission sports,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer ces tarifs pour les prochaines courses Oxyg'Hem.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

